

22nd June 2009 / 22 juin 2009

IOTC CIRCULAR 2009/18 - CIRCULAIRE CTOI 2009/18

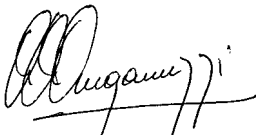
SUBJECT: COMMUNICATION FROM THE EUROPEAN COMMUNITY

Please find attached a communication from the EC, concerning a non-paper for consideration at the Second meeting of tuna regional fishery management organization to take place at San Sebastian, Spain from June 29-July 3rd 2009.

SUJET: COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Veillez trouver ci-jointe une communication de la Communauté Européenne, concernant un « Non-paper » pour considération à la réunion conjointe des ORGP thonières, qui se tiendra à Saint-Sébastien, Espagne du 29 juin au 3 juillet.

Yours sincerely/Cordialement,



Alejandro Anganuzzi

Executive Secretary / Secrétaire exécutif

Attachments/ Pièces jointes

- E-mail from Sierra Leone/Courriel de Sierra Leone

Distribution

IOTC Members: Australia, Belize, China, Comoros, Eritrea, European Community, France, Guinea, India, Indonesia, Iran, Japan, Kenya, Korea, Madagascar, Malaysia, Mauritius, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Sudan, Tanzania, Thailand, United Kingdom, Vanuatu.

IOTC Chairperson.

Cooperating non contracting parties: Senegal, South Africa, Uruguay.

Copy: FAO

This message has been transmitted by email only / Ce message a été transmis uniquement par courriel



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS

Brussels, 19.06.2009 D 07164
MARE/B/1/CA/ca D(2009)

**NOTE TO HEADS OF THE DELEGATIONS PARTICIPATING TO THE
JOINT TUNA RFMO MEETING
SAN SEBASTIAN - 29 JUNE TO 3 JULY**

Subject: Non-paper prepared by the European Community

You will find attached copy of the non-paper prepared by the European Community. This paper is to be tabled in the meeting of the joint tuna RFMO which will take place in San Sebastian from 29 June to 3 July.

This document aims at triggering a constructive discussion which should pave the way to jointly agreed conclusions.

We take the initiative to send you in advance of the meeting this non-paper in order to give you enough time to assess it and be prepared for the discussion.


Pierre AMILHAT
Director

NON PAPER EXPLANATORY MEMORANDUM

1. Introductory background

Since the years 2005/2006 the international community has started a reflection on the action, performances and effectiveness of the five tuna Regional Fisheries Management Organisations¹, with a view to harmonising their actions, considering the common shortcomings and problems they have to face.

The first Joint Meeting of the tuna Regional Fisheries Management Organisation (RFMOs) was held in Kobe, Japan, on January 22- 26, 2007.

The main conclusions and priorities identified in 2007 were reflected in the Course of Actions adopted at the end of the Meeting.

Kobe I participants took the commitment to hold biannually this kind of meeting in order to ensure the continuity of the so called "Kobe process". In 2007 the European Community (Spain) offered to host the second joint tuna RFMOs meeting in 2009.

2. The San Sebastian Meeting

The joint tuna RFMOs meetings constitute a unique opportunity to discuss from a global perspective the main issues which the tuna RFMOs are confronted with and to seek global solutions to these problems.

The tuna fleets operating on the oceans of the world are very mobile from one ocean to the next. It is therefore logical that tuna RFMOs should enhance their collaboration and seek global solutions to ensure the sustainable management of these stocks.

2.1 Structure of the meeting

In terms of structure, this meeting will be organised following the example of the first joint tuna RFMOs meeting in Kobe, basically meaning that workshops will be organised to discuss the main themes.

Workshops:

a) Workshop to review actions agreed in Kobe

The purpose of this workshop would be to review actions agreed in Kobe and identify further actions. This workshop would cover a series of key themes (science, market, control, incidental catches, and assistance to developing countries) for the performance of RFMOs.

¹ ICCAT (International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas); IOTC (Indian Ocean Tuna Commission); IATTC (Inter American Tropical Tuna Commission); WCPFC (Western and Central Pacific Fisheries Commission); CCSBT (Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna).

This workshop could also make an assessment as to what extent the different bodies of the tuna RFMOs could work more closely together and elaborate harmonised solutions within their respective areas of competence. For instance, it is hardly acceptable that each year the same officials have to go to numerous meetings when issues under discussion are very similar, if not identical.

The solution would be to envisage the creation of common technical working groups, whenever possible, which can elaborate various elements between Kobe 2 and Kobe 3. The desired outcome would be to identify concrete actions which could streamline and enhance the functioning of tuna RFMOs as well as promote collaboration between tuna RFMO bodies.

b) Workshop on capacity

This would be the main issue under discussion in San Sebastian and the most ambitious and difficult subject. The purpose of this workshop would be to discuss ways to reduce the overcapacity of the global tuna fleet whilst addressing the needs of developing countries.

It is well known that most tuna resources are being overexploited and that the main reason for this is that there are simply too many tuna vessels in operation. In addition, developing States are keen to develop their fishing sector, which potentially could lead to further overexploitation of tuna stocks. It will therefore be crucial for the future of the tuna fishery not only to address the problem of overcapacity, but also the contradiction between the interests of existing fishing nations and those of developing countries.

The ideal result would be to obtain a firm political commitment from concerned governments on re-matching fishing capacity with the biological state of the stocks.

The results of the discussions in San Sebastian should form a new course of actions for 2009/2011, and organise the preparation of the plan of action to be submitted to a ministerial meeting in 2011.

The document submitted to the attention of RFMOs Members and Cooperating Non Members Heads of Delegation, would constitute the basis for launching the discussions which will be held in San Sebastian, and reflects the concepts mentioned above.

NON PAPER
COURSE OF ACTIONS OF KOBE PROCESS 2009-2011

1. The Participants of the Second tuna RFMOs meeting held in San Sebastian, Spain, from June 29 to July 3, 2009;
2. Reconfirm their firm commitment to the Course of Actions adopted in Kobe in January 2007;
3. Agree that concrete actions should be taken to implement the Course of Actions of Kobe without delay;
4. Agree that, taking into account the status of the tuna stocks worldwide, considering the current tuna RFMOs performances and the risk that these bodies lose their international credibility as management bodies, there is an urgent need for initiatives aiming at strengthening their actions and performances in the short term;
5. Stress the need for tuna RFMOs to operate on the basis of a sound mandate which foresees the implementation of modern concepts of fisheries management, including good marine governance, conservation of marine biodiversity and the precautionary approach;
6. Desiring to strengthen the co-operation between tuna RFMOs with the objective of agreeing on common standards, approaches and working methods for the purpose of simplification and with the view of avoiding unnecessary duplication of work, and substitute individual RFMO actions with work to be developed in common by all tuna RFMOs on issues of common interest;
7. Welcome the independent performance reviews carried out and ongoing by CCSBT, ICCAT and IOTC;
8. Invite IATTC and WCPFC to carry out such an independent review without delay;
9. Note with concern that the independent performance reviews carried out so far have identified fundamental shortcomings on issues such as science, data collection, compliance, Monitoring Control and Surveillance (MCS), overcapacity and market measures, which need to be addressed without delay;
10. Note further that these shortcomings to a high degree correspond to those identified in the Course of Actions agreed in Kobe in 2007;
11. Agree that many of these shortcomings should be addressed individually by the concerned RFMOs but also through common actions of the tuna RFMOs within the framework of the Kobe process and that such work could greatly enhance the functioning of these RFMOs;
12. Emphasise in particular the need for common standards on issues like transshipment control, Vessel Monitoring Systems (VMS), by-catch mitigation measures, catch documentation and market measures as well as scientific data collection and reporting, which tend to differ from one organisation to the next with the result of making the management of tuna fisheries unnecessarily complex, cumbersome and inefficient;
13. Urge all Parties to agree, ratify and implement, as a matter of priority, the currently discussed FAO binding agreement on port state control measures;

14. Emphasise that compliance with basic reporting requirements is fundamental for the functioning of tuna RFMOs;
15. Note with great concern that compliance with reporting requirements in several organisations seem to be poor and need to be enhanced, and recognise the need to address these shortcomings with a comprehensive system of non discriminatory sanctions vis-à-vis Parties which repeatedly fail to comply with the obligations at issue that can ultimately lead to suspension of entitlements and trade of fisheries products of that Party;
16. Agree that this system of sanctions should include incentives to encourage swift and transparent recognition of overfishing and reinforced sanctions for undeclared overfishing;
17. Call for the introduction in all RFMOs of a robust compliance review mechanism by which compliance record of each Party is examined in depth on a regular basis;
18. Notwithstanding the duties of all Parties to strictly comply with their obligations under the RFMOs, in particular reporting obligations, RFMOs may extend assistance to developing countries to enhance their capacity in this regard;
19. Recognise that the problem of overcapacity in the tuna sector constitutes one of the main threats to the sustainable exploitation and development to the global tuna resources, and that there is a need for RFMOs, notably through their Scientific Committee, to evaluate the level of overcapacity on a stock by stock basis;
20. Recognise further that despite the efforts to address the problems of overcapacity at regional level, the problem has not been addressed in an adequate manner and now needs to be also tackled at global level through a global rights based regime for the management of fishing effort operated jointly by the tuna RFMOs and therefore agreed that this work should be the top priority of the Kobe process in the coming years;
21. Call for the establishment of a global management of capacity allowing for a system whereby developing nations can develop their fishing sector and make a better use of the fishing opportunities found in their waters in a responsible manner and without compromising the objectives of sustainable fishing activities;
22. Acknowledge, on the one hand, the possible contradiction between the legitimate aspiration of developing states to benefit from their natural resources and the need to harness capacity in relation to the state of the tuna stocks and, on the other hand, agree that a system should be established to support some form of restraint by developing countries where the state of tuna stocks does not allow for any increase of capacity;
23. Agree to recommend that the following actions be implemented in 2009-2011 through the Kobe process:

Scientific issues

24. A Working Group of scientific experts shall be created. The participation shall be open to Members and Co-operating non Members of the tuna RFMOs in accordance with the rules of each organisation. Observers to any of the tuna RFMOs shall also be invited. (Chair from ?)

25. The meeting shall be organised by one of the five Tuna RFMOs Secretariats. The purpose of the meeting will be to develop and agree on common standards on the following issues which can be implemented in each tuna RFMO:
- Common standards for data collection of target and non target species needed for scientific evaluations and stock assessments,
 - Recommended reporting requirements in support of the above standards,
 - Harmonised data validation methods,
 - Clear delineation of confidentiality requirements which can be implemented at national level without compromising the need for scientific data collection,
 - Enhanced co-operation between tuna RFMOs on stock assessment, inter alia through joint meetings, notably to reduce the number of meetings,
 - Identification of necessary scientific initiatives such as tagging programmes and a common scientific methodology to deal with their outcomes and results,
 - Develop standardised assessments methods,
 - Development of harmonised user friendly scientific reports,
 - Common standard for dissemination and publication of scientific works,
 - Reflection on the possible creation of a common scientific tuna forum, independent and external to RFMOs, which could constitute a unique body including all interested scientists, now dealing with individual RFMOs issues, for a general analysis of the tuna stocks situation worldwide.
26. As a matter of priority the Working Group on Science will assess the state of tuna stocks and of the corresponding fishing capacity. They will determine the method to assess overcapacity and propose targets to restore optimum fishing capacity in line with maximum sustainable yield (MSY). These results will feed into the work of the Working Group on Capacity.
27. The Working Group is free to meet on several occasions during 2009-2010 if necessary, work through electronic means or otherwise organise its work as it deems fit.

Market issues

28. A Working Group of technical experts shall be created. The participation shall be open to Members and Co-operating non Members of the tuna RFMOs in accordance with the rules of each organisation. Observers to any of the tuna RFMOs shall also be invited. (Chair from ?)
29. The meeting shall be organised by one of the five Tuna RFMOs Secretariats. The purpose of the meeting will be to develop and agree on common standards on the following issues:
- A model scheme for catch documentation/trade documentation or statistical document programme that can be recommended for application at global level by tuna RFMOs,

- Trade related measure to improve compliance with conservation and management measures established by RFMOs.
30. Given that the regimes on these matters tend to differ from one organisation to the next, the objective of this meeting is to seek harmonisation of existing schemes and develop model schemes which can be implemented in all tuna RFMOs.
31. The Working Group is free to meet on several occasions during 2009-2010 if necessary, work through electronic means or otherwise organise its work as it deems fit

Monitoring, Control and Surveillance

32. A Working Group of experts shall be created. The participation shall be open to Members and Co-operating non Members of the tuna RFMOs in accordance with the rules of each organisation. Observers to any of the tuna RFMOs shall also be invited. (Chair from ?)
33. The meeting shall be organised by one of the five Tuna RFMOs Secretariats. The purpose of the meeting will be to develop and agree on common standards on the following issues which can be implemented in each tuna RFMO:
- An effective and strict regime of sanctions vis-à-vis contracting parties, nationals and vessels that repeatedly fail to comply with the obligations of the organisation, and conversely of incentives for transparency in reporting. This regime could comprise mechanisms for suspension, quota reductions etc. of the rights of non compliant Contracting Parties, nationals and vessels,
 - Assessment of IUU measures in view of their reinforcement, notably by a system for mutual recognition of IUU lists between the tuna RFMOs,
 - A model scheme for control and monitoring of transshipment activities,
 - Technical and operational guidelines for a centralised VMS system operated at the headquarters of each RFMO,
 - A model scheme for a high seas boarding and inspection procedures,
 - A model scheme for regional observer programmes,
 - Enhanced co-operation between tuna RFMOs on monitoring, control and surveillance measures, inter alia through joint meetings, notably to reduce the number of meetings,
34. Given that the regimes on these matters tend to differ from one organisation to the next, the objective of this meeting is to seek a harmonisation of existing schemes and develop model schemes which can be implemented in all tuna RFMOs.
35. The Working Group is free to meet on several occasions during 2009-2010 if necessary, work through electronic means or otherwise organise its work as it deems fit.

Incidental catches of non target species

36. A Working Group of experts shall be created. The participation shall be open to Members and Co-operating non Members of the tuna RFMOs in accordance with the rules of each organisation. Observers to any of the tuna RFMOs shall also be invited. (Chair from ?)
37. The meeting shall be organised by one of the five Tuna RFMOs Secretariats. The purpose of the meeting will be to develop and agree on common standards on the following issues which can be implemented in each tuna RFMO:
 - Technical measures to avoid by-catches of seabirds in sensitive areas by longline vessels,
 - Technical measures to avoid by-catches of sea turtles by longline and purse seine vessels,
 - Technical measures to avoid by-catches of juvenile bigeye tuna by purse seine vessels deploying FADs,
 - Measures to ensure sustainable development of shark species.
38. Given that the regimes on these matters tend to differ from one organisation to the next, the objective of this meeting is to seek a harmonisation of existing schemes and develop model schemes which can be implemented in all tuna RFMOs.
39. The Working Group should to the extent possible with the MCS Working Group to controllability of the recommended measures.
40. The Working Group is free meet on several occasions during 2009-2010 if necessary, work through electronic means or otherwise organise its work as it deems fit.

Capacity control

41. A Working Group of experts shall be created. The participation shall be open to Members and Co-operating non Members of the tuna RFMOs in accordance with the rules of each organisation. Observers to any of the tuna RFMOs shall also be invited. (Chair from ?)
42. The meeting shall be organised by one of the five Tuna RFMOs Secretariats. The purpose of the meeting will be to develop and agree on a global system for the management of fishing capacity, notably on the basis of the findings of the Working Group on Science, to be operated jointly by the tuna RFMOs.
43. The work should focus on the following elements:
 - 1) Active fishing capacity identification
 - Ensure that each RFMO establishes a record of active large-scale tuna fishing vessels².
 - 2) Optimum level of fishing capacity to grant Maximum Sustainable Yield (MSY) exploitation.
 - Determine, in co-operation with the scientific community and in collaboration with FAO, the current and appropriate level of fishing capacity at regional and global level which would ensure that tuna fish stocks are not harvested above MSY.

² Vessels over 24 meters overall length, and under 24 meters if they fish in the high seas.

Document the historical track record of developed fishing nations participating in tuna fishing activities.

3) Reduction of fishing capacity methodology and developing States issue

Elaborate a global regime for the management of fishing capacity. This regime may include elements such as a rights-based regime for tuna fishing vessels.

Create a fund, at each RFMO or global level, which will be used in particular to support developing States and facilitate capacity measures.

The involvement of the relevant donor institutions should also be considered both in their management and/or financial capacity.

This fund would operate a series of instruments notably to assist developing nations in participating in the work of the tuna RFMOs and to fulfil the obligations therein and to create the conditions for those developing States to responsibly have access to tuna fisheries.

Develop a toolbox of measures that may include, inter alia, instruments to regulate responsible transfer of fishing vessels to developing nations in full respect of sustainability of resources, requirements for developed fishing nations to make investments in the ports of developing coastal states, make greater use of their ports, employing crew from developing states.

44. The Working Group is free to meet on several occasions during 2009-2010 if necessary, work through electronic means or otherwise organise its work as it deems fit.
45. Pending the work of the Working Group on capacity control, the Parties agree on the immediate introduction by RFMOs of the following interim measures:
 - Overall capacity should be frozen to current levels (December 31, 2008), and any restructuring of capacity should be a zero sum exercise, paving the way for ensuring that capacity matches the state of stocks,
 - Parties agree not to transfer fishing capacity from one ocean to another, unless duly justified and notified to the concerned RFMOs.

Assistance to developing States fishing in the high seas

46. A Working Group of technical experts shall be created. The participation shall be open to Members and Co-operating non Members of the tuna RFMOs in accordance with the rules of each organisation. Observers to any of the tuna RFMOs shall also be invited. (Chair from ?)
47. The meeting shall be organised by one of the five Tuna RFMOs Secretariats. The purpose of the meeting will be to develop and agree on common actions and approaches to assist the developing States fishing in the high seas, with the final goal of allowing them to respond to the challenges posed by an active participation to tuna stocks management within the five tuna RFMOs. The work should focus on the following actions:
 - Develop a common approach to ensure adequate capacity building assistance to developing countries, including human resource development (training),

- Establish the needs for financial assistance with the view of ensuring developing States full participation in RFMOs and scientific meetings,
 - Establishing transfer of scientific knowledge and capacities through ad hoc training of scientists and support to research institutes based in the developing States,
 - Establishing mechanisms to enhance fisheries data collection and dissemination and stock assessment capacity,
 - Assist the development and implementation of MCS measures.
48. The Working Group is free to meet on several occasions during 2009-2010 if necessary, work through electronic means or otherwise organise its work as it deems fit.

Process

49. The Meetings of the Working Groups on Science, Market, Capacity, MCS measures, Developing States and By-catch will be organized by RFMOs Secretariats, as much as possible back-to-back to other Meetings organized by the concerned RFMO.
50. These Working Groups should report on their work by end September 2010. The reports shall be sent to the acting Chair of the Joint tuna RFMOs Meeting who will transmit them to the RFMOs Secretaries in view of their dissemination to RFMOs Contracting Parties.
51. A Ministerial Conference should be convened during the first quarter 2011 and be preceded by a technical meeting.
52. At the Ministerial Conference an Action Plan to be implemented by RFMOs should be adopted.

COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE
AFFAIRES INTERNATIONALES ET MARCHÉS

ICCAT ENTRADA 2551 19/06/09
--

Bruxelles, 19-06--2009
MARE/B/1/CA/ca D(2009) 07164

NOTE À L'ATTENTION DES CHEFS DE DÉLÉGATION PARTICIPANT À LA RÉUNION
CONJOINTE DES ORGP THONIÈRES
SAINT-SEBASTIEN, ESPAGNE, 29 JUIN – 3 JUILLET 2009

OBJET : « NON-PAPER » ELABORE PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, une copie du « Non-paper », élaboré par la Communauté européenne. Ce document sera présenté à la réunion conjointe des ORGP thonières, qui se tiendra à Saint-Sébastien du 29 juin au 3 juillet.

Ce document vise à donner lieu à des débats constructifs qui ouvriront la voie à des conclusions conjointement décidées.

Nous avons pris l'initiative de vous transmettre ce non-paper avant la réunion afin de vous donner suffisamment de temps pour l'évaluer et de vous préparer à la discussion à ce titre.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

(signé)

Pierre AMILHAT
Le Directeur

Original: anglais

**NON-PAPER
MÉMORANDUM EXPLICATIF**

1 Contexte

Depuis les années 2005/2006, la communauté internationale a initié une réflexion sur l'action, les performances et l'efficacité des cinq Organisations régionales de gestion des pêcheries¹, en vue d'harmoniser leurs actions, en tenant compte des points faibles communs et des problèmes auxquels elles sont confrontées.

La première réunion conjointe des Organisations régionales de gestion des pêcheries (ORGP) a eu lieu à Kobe (Japon), du 22 au 26 janvier 2007.

Les principales conclusions et priorités identifiées en 2007 ont été reprises dans les Lignes de conduite adoptées à la fin de la réunion.

Les participants à Kobe I se sont engagés à tenir, tous les deux ans, ce genre de réunion afin de garantir la continuité du « processus de Kobe ». En 2007, la Communauté européenne (Espagne) a proposé d'accueillir en 2009 la deuxième réunion conjointe des ORGP.

2 Réunion de Saint-Sébastien

Les réunions conjointes des ORGP thonières constituent une opportunité unique pour discuter, selon une perspective mondiale, des principales questions auxquelles les ORGP thonières sont confrontées et de rechercher des solutions globales à ces problèmes.

Les flottilles thonières qui opèrent dans les océans du monde se déplacent avec beaucoup de mobilité d'un océan à l'autre. Il est donc logique que les ORGP thonières renforcent leur collaboration et recherchent des solutions globales afin de veiller à la gestion soutenable de ces stocks.

2.1 Structure de la réunion

En termes de structure, cette réunion sera organisée en suivant l'exemple de la première réunion conjointe des ORGP thonières de Kobe, c'est-à-dire que des ateliers seront organisés pour discuter des thèmes principaux.

Ateliers :

A) Atelier visant à examiner les actions convenues à Kobe

Le but de cet atelier serait d'examiner les actions convenues à Kobe et d'identifier de futures actions. Cet atelier couvrirait une série de thèmes clefs (science, marché, contrôle, prises accidentelles et assistance aux pays en développement) pour les performances des ORGP.

¹ ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique) ; CTOI (Commission des thons de l'Océan Indien) ; CIATT (Commission interaméricaine du thon tropical) ; WCPFC (Commission de la Pêche dans le Pacifique central et occidental) ; CCSBT (Commission pour la conservation du Thon rouge du Sud).

Cet atelier pourrait également réaliser une évaluation de la mesure dans laquelle les différents organes des ORGP thonières pourraient collaborer plus étroitement et élaborer des solutions harmonisées dans leurs domaines de compétence respectifs. A titre d'exemple, il est difficilement acceptable que chaque année les mêmes fonctionnaires soient tenus d'assister à de nombreuses réunions, sachant que les questions à débattre sont très similaires, voire identiques.

La solution consisterait à envisager la création de groupes de travail technique communs, dans la mesure du possible, qui puissent élaborer divers éléments entre Kobe 2 et Kobe 3. Le résultat escompté serait d'identifier des actions concrètes susceptibles de rationaliser et de renforcer le fonctionnement des ORGP thonières, ainsi que de promouvoir la collaboration entre les organes des ORGP.

B) Atelier sur la capacité

Il s'agirait de la principale question à débattre à Saint-Sébastien, et du sujet le plus ambitieux et difficile. Le but de cet atelier serait de discuter des moyens de réduire la surcapacité de la flottille thonière mondiale tout en abordant les besoins des pays en développement.

Il est bien connu que la plupart des ressources thonières sont surexploitées, la principale raison étant qu'il y a simplement trop de navires thoniers en opération. En outre, les Etats en développement ont hâte de développer leur secteur de la pêche, ce qui pourrait éventuellement donner lieu à une plus grande surexploitation des stocks de thonidés. Il sera donc capital pour l'avenir de la pêche thonière de régler non seulement le problème de la surcapacité, mais également la contradiction entre les intérêts des nations de pêche existantes et ceux des pays en développement.

Le résultat idéal serait d'obtenir un ferme engagement politique des gouvernements concernés de façon à remettre à niveau la capacité de pêche et l'état biologique des stocks.

Les résultats des discussions qui seront tenus à Saint-Sébastien devraient constituer de nouvelles lignes de conduite pour 2009/2011, et organiser les préparatifs du plan d'action devant être soumis à une réunion ministérielle en 2011.

Le document soumis à l'attention des chefs de délégation des Membres et non-Membres coopérants des ORGP servirait de base pour lancer les discussions qui se tiendront à Saint-Sébastien ; celui-ci reflète les concepts susmentionnés.

Non-paper

LIGNES DE CONDUITE DU PROCESSUS DE KOBE 2009-2011

1. Les Participants à la deuxième réunion conjointe des ORGP thonières, tenue à Saint-Sébastien, en Espagne, du 29 juin au 3 juillet 2009;
2. Reconfirment leur ferme engagement en faveur des Lignes de conduite adoptées à Kobe, au mois de janvier 2007;
3. Conviennent que des actions concrètes devraient être prises afin de mettre en œuvre, sans délai, les Lignes de conduite adoptées à Kobe;
4. Conviennent que, compte tenu de l'état des stocks de thonidés dans le monde entier, et au vu des performances actuelles des ORGP thonières et du risque que ces organisations perdent leur crédibilité internationale en tant qu'organisations de gestion, il est extrêmement urgent de prendre des initiatives visant au renforcement de leurs actions et de leurs performances à court terme;
5. Soulignent qu'il est nécessaire que les ORGP thonières opèrent sur la base d'un mandat solide prévoyant la mise en œuvre de concepts modernes de la gestion des pêcheries, y compris la bonne gouvernance marine, la conservation de la biodiversité marine et l'approche de précaution;
6. Souhaitent renforcer la coopération entre les ORGP thonières dans l'objectif de convenir de normes, d'approches et de méthodes de travail communes aux fins de simplification, et à l'effet d'éviter toute duplication inutile des travaux et de remplacer les actions individuelles des ORGP par des travaux devant être développés en commun, de la part de toutes les ORGP thonières, sur des questions d'intérêt commun;
7. Accueillent favorablement les évaluations des performances indépendantes, réalisées et en cours de réalisation, par la CCSBT, l'ICCAT et l'IOTC;
8. Invitent l'IATTC et la WCPFC à entreprendre, sans délai, cette évaluation des performances indépendante;
9. Notent avec préoccupation que les évaluations des performances indépendantes réalisées jusqu'à présent ont identifié des déficiences fondamentales sur des questions telles que les connaissances scientifiques, la collecte de données, l'application, le suivi, le contrôle, et la surveillance (MCS), la surcapacité et les mesures commerciales, lesquelles doivent être rectifiées dans les plus brefs délais;
10. Notent également que ces déficiences correspondent, dans une grande mesure, à celles identifiées dans les Lignes de conduite convenues à Kobe en 2007;
11. Conviennent que nombre de ces déficiences devraient être rectifiées individuellement par les ORGP concernées mais également par le biais d'actions communes prises par les ORGP thonières dans le cadre du processus de Kobe, et que ces travaux pourraient renforcer considérablement le fonctionnement de ces ORGP;
12. Insistent notamment sur la nécessité de disposer de normes communes sur des questions telles que le contrôle des transbordements, les systèmes de surveillance des navires (VMS), les mesures d'atténuation des prises accessoires, la documentation des captures et les mesures commerciales

ainsi qu'en matière de collecte et de déclaration des données scientifiques, qui tendent à être différentes d'une organisation à une autre, avec pour corollaire une gestion des pêcheries des thonidés inutilement complexe, contraignante et inefficace;

13. Conseillent vivement à toutes les Parties d'accepter, de ratifier et de mettre en œuvre, à titre prioritaire, l'accord ayant force exécutoire de la FAO concernant les mesures de contrôle du ressort de l'Etat du port, qui est actuellement discuté;
14. Soulignent que le respect des exigences de base en matière de déclaration est fondamental pour le fonctionnement des ORGP thonières;
15. Notent avec une grande préoccupation que le respect des exigences de déclaration semble faible dans plusieurs organisations et que ce point doit être amélioré, et reconnaissent qu'il est nécessaire de rectifier ces déficiences par un système exhaustif de sanctions non-discriminatoires envers les Parties qui ne respectent pas, de façon répétée, leurs obligations, lequel pourrait donner lieu finalement à une suspension des droits et du commerce des produits des pêcheries de cette Partie;
16. Décident que ce système de sanctions devrait inclure des mesures incitatives pour encourager une reconnaissance prompte et transparente de la surpêche ainsi que des sanctions renforcées pour la surpêche non-déclarée;
17. Sollicitent l'introduction, dans toutes les ORGP, d'un solide mécanisme d'examen de l'application par lequel l'historique d'application de chaque Partie est régulièrement examiné en profondeur;
18. Nonobstant les devoirs de toutes les Parties de respecter strictement leurs obligations dans le cadre des ORGP, en particulier les obligations en matière de déclaration, les ORGP pourront prêter leur assistance aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités à ce titre;
19. Reconnassent que le problème de la surcapacité dans le secteur thonier constitue l'une des principales menaces qui plane sur l'exploitation et le développement durables des ressources mondiales de thonidés, et qu'il est indispensable que les ORGP, notamment par le biais de leur Comité scientifique, évaluent le niveau de surcapacité dans chaque stock;
20. Reconnassent également que malgré les efforts déployés en vue de résoudre les problèmes de la surcapacité à un niveau régional, ce problème n'a pas été réglé de la façon pertinente et qu'il convient désormais de l'aborder à un niveau mondial, par le biais d'un régime mondial basé sur les droits aux fins de la gestion de l'effort de pêche, opéré conjointement par les ORGP thonières, et conviennent donc que ces travaux devraient être la priorité absolue du processus de Kobe au cours des prochaines années;
21. Sollicitent l'établissement d'une gestion mondiale de la capacité, permettant la mise en place d'un système par lequel les nations en développement pourront développer leur secteur halieutique et mieux utiliser les possibilités de pêche présentes dans leurs eaux, de façon responsable, et sans compromettre les objectifs des activités de pêche soutenables;
22. Reconnassent, d'une part, la possible contradiction entre les aspirations légitimes des Etats en développement à profiter de leurs ressources naturelles et la nécessité de limiter la capacité par rapport à l'état des stocks de thonidés et, conviennent, d'autre part, qu'un système devrait être établi pour soutenir une certaine forme de limitation par les pays en développement dans lesquels l'état des stocks de thonidés ne permet pas d'augmentation de la capacité;
23. Décident de recommander que les mesures ci-après soient mises en œuvre en 2009-2011 par le processus de Kobe:

Questions scientifiques

24. Un Groupe de travail d'experts scientifiques devra être créé. La participation devra être ouverte aux Membres et aux Non-membres coopérants des ORGP thonières, conformément aux réglementations de chaque organisation. Les observateurs des ORGP thonières devront également être invités. (Président de?)
25. La réunion devra être organisée par le Secrétariat de l'une des cinq ORGP thonières. L'objectif de la réunion visera à développer et à convenir de normes communes sur les questions ci-après qui pourront être mises en œuvre au sein de chaque ORGP thonière :
- Des normes communes en matière de collecte des données sur les espèces cibles et les espèces non ciblées, requises aux fins des évaluations scientifiques et des évaluations des stocks ;
 - Des exigences recommandées en matière de déclaration en appui aux normes susmentionnées ;
 - Des méthodes harmonisées de validation des données,
 - Une définition précise des exigences en matière de confidentialité qui pourront être mises en œuvre au niveau national sans compromettre le besoin de collecte de données scientifiques ;
 - Une coopération accrue entre les ORGP thonières en termes d'évaluations des stocks, par le biais, entre autres, de réunions conjointes, notamment afin de réduire le nombre de réunions ;
 - L'identification des initiatives scientifiques nécessaires, tels que des programmes de marquage et une méthodologie scientifique commune pour traiter des conclusions et des résultats ;
 - Le développement de méthodes d'évaluation standardisées ;
 - Le développement de rapports scientifiques harmonisés et faciles à utiliser ;
 - Une norme commune en matière de diffusion et de publication des travaux scientifiques ;
 - Une réflexion sur la possible création d'un forum scientifique commun consacré aux thonidés, indépendant et externe aux ORGP, qui pourrait constituer une instance unique rassemblant tous les scientifiques intéressés, traitant des questions individuelles des ORGP, pour une analyse générale de la situation des stocks de thonidés dans le monde entier.
26. Comme priorité, le Groupe de travail sur les questions scientifiques traitera de l'état des stocks de thonidés et de la capacité de pêche correspondante. Il déterminera la méthode pour traiter de la surcapacité et proposera des objectifs pour restaurer la capacité de pêche optimale correspondant à la Production Maximale Equilibrée (PME). Ces résultats serviront de base aux travaux du Groupe de travail sur la capacité.
27. Le Groupe de travail pourra se réunir en diverses occasions en 2009-2010 si nécessaire, travailler par voie électronique ou organiser ses travaux de la façon qu'il jugera opportune.

Questions commerciales

28. Un Groupe de travail d'experts techniques devra être créé. La participation devra être ouverte aux Membres et aux Non-membres coopérants des ORGP thonières, conformément aux réglementations de chaque organisation. Les observateurs des ORGP thonières devront également être invités. (Président de?)
29. La réunion devra être organisée par le Secrétariat de l'une des cinq ORGP thonières. L'objectif de la réunion visera à développer et à convenir de normes communes sur les questions ci-après :
- Un système modèle de Programme de Documentation des captures / Documentation du commerce ou de Programme de Documents Statistiques, qui pourra être recommandé par les ORGP thonières aux fins d'application au niveau mondial ;
 - Une mesure commerciale visant à améliorer l'application des mesures de conservation et de gestion établies par les ORGP thonières.
30. Compte tenu du fait que les régimes de ce type tendent à être différents d'une organisation à l'autre, l'objectif de cette réunion visera à chercher à harmoniser les programmes existants et à développer des systèmes modèles qui pourront être mis en œuvre dans toutes les ORGP thonières.
31. Le Groupe de travail pourra se réunir en diverses occasions en 2009-2010 si nécessaire, travailler par voie électronique ou organiser ses travaux de la façon qu'il jugera opportune.

Suivi, Contrôle et Surveillance

32. Un Groupe de travail d'experts devra être créé. La participation devra être ouverte aux Membres et aux Non-membres coopérants des ORGP thonières, conformément aux réglementations de chaque organisation. Les observateurs des ORGP thonières devront également être invités. (Président de?)
33. La réunion devra être organisée par le Secrétariat de l'une des cinq ORGP thonières. L'objectif de la réunion visera à développer et à convenir de normes communes sur les questions ci-après qui pourront être mises en œuvre au sein de chaque ORGP thonière :
- Un programme efficace et strict établissant des sanctions envers les Parties contractantes, les ressortissants et les navires qui ne respectent pas, de façon répétée, les obligations de l'organisation, et inversement, des mesures incitatives aux fins de la transparence en matière de déclaration. Ce programme pourrait comporter des mécanismes de suspension, de réductions de quota etc. des droits des Parties contractantes, des ressortissants et des navires qui ne respectent pas lesdites obligations,
 - Une évaluation des mesures IUU afin de les renforcer, notamment par le biais d'un système de reconnaissance mutuelle des listes IUU entre les ORGP thonières ;
 - Un système modèle pour le contrôle et de suivi des activités de transbordement ;
 - Des directives techniques et opérationnelles pour un système de VMS centralisé, fonctionnant au siège de chaque ORGP ;
 - Un système modèle pour les procédures d'arraisonnement et d'inspection en haute mer ;
 - Un système modèle pour les Programmes Régionaux d'Observateurs ;

- Une coopération accrue entre les ORGP thonières en ce qui concerne les mesures de suivi, de contrôle, et de surveillance (MCS), par le biais, entre autres, de réunions conjointes, notamment afin de réduire le nombre de réunions.

34. Compte tenu du fait que les programmes de ce type tendent à être différents d'une organisation à l'autre, l'objectif de cette réunion visera à chercher à harmoniser les programmes existants et à développer des systèmes modèles qui pourront être mis en œuvre dans toutes les ORGP thonières.
35. Le Groupe de travail pourra se réunir en diverses occasions en 2009-2010 si nécessaire, travailler par voie électronique ou organiser ses travaux de la façon qu'il jugera opportune.

Prises accidentelles d'espèces non ciblées

36. Un Groupe de travail d'experts devra être créé. La participation devra être ouverte aux Membres et aux Non-membres coopérants des ORGP thonières, conformément aux réglementations de chaque organisation. Les observateurs des ORGP thonières devront également être invités. (Président de?)
37. La réunion devra être organisée par le Secrétariat de l'une des cinq ORGP thonières. L'objectif de la réunion visera à développer et à convenir de normes communes sur les questions ci-après qui pourront être mises en œuvre au sein de chaque ORGP thonière:
- Des mesures techniques visant à éviter les prises accessoires d'oiseaux de mer, réalisées par les palangriers, dans les zones sensibles ;
 - Des mesures techniques visant à éviter les prises accessoires de tortues de mer réalisées par les palangriers et les senneurs ;
 - Des mesures techniques visant à éviter les prises accessoires de juvéniles de thon obèse réalisées par les senneurs utilisant des Dispositifs de Concentration des Poissons (DCP) ;
 - Des mesures visant à garantir le développement durable des espèces de requins.
38. Compte tenu du fait que les programmes de ce type tendent à être différents d'une organisation à l'autre, l'objectif de cette réunion visera à chercher à harmoniser les programmes existants et à développer des systèmes modèles qui pourront être mis en œuvre dans toutes les ORGP thonières.
39. Le Groupe de travail devrait, dans la mesure du possible, collaborer avec le Groupe de travail sur les mesures de MCS pour assurer la contrôlabilité des mesures recommandées.
40. Le Groupe de travail pourra se réunir en diverses occasions en 2009-2010 si nécessaire, travailler par voie électronique ou organiser ses travaux de la façon qu'il jugera opportune.

Contrôle de la capacité

41. Un Groupe de travail d'experts devra être créé. La participation devra être ouverte aux Membres et aux Non-membres coopérants des ORGP thonières, conformément aux réglementations de chaque organisation. Les observateurs des ORGP thonières devront également être invités. (Président de?)
42. La réunion devra être organisée par le Secrétariat de l'une des cinq ORGP thonières. L'objectif de la réunion visera à développer et à convenir d'un système mondial pour la gestion de la capacité de pêche, notamment sur la base des conclusions du Groupe de travail sur les questions scientifiques, lequel sera opéré conjointement par les ORGP thonières.

43. Les travaux devraient se concentrer sur les éléments ci-après:

1) Identification de la capacité de pêche active ;

Veiller à ce que chaque ORGP établisse un Registre des grands navires de pêche de thonidés² actifs.

2) Niveau optimum de capacité de pêche pour permettre l'exploitation au niveau de la Production Maximale Equilibrée (PME) ;

Déterminer, en coopération avec la communauté scientifique et en collaboration avec la FAO, le niveau de capacité de pêche actuel et pertinent, à un niveau régional et mondial, qui garantirait que les stocks de thonidés ne sont pas pêchés à un niveau supérieur à la PME ;

Documenter l'historique des nations de pêche développées participant aux activités de pêche de thonidés.

3) Méthodologie de réduction de la capacité de pêche et question des Etats en développement

Elaborer un régime global de gestion de la capacité de pêche. Ce régime pourrait inclure des éléments tels qu'un régime basé sur les droits pour les navires de pêche de thonidés.

Mettre en place un fonds, au niveau de chaque ORGP ou au niveau mondial, qui sera utilisé, en particulier, afin d'aider les Etats en développement et de faciliter les mesures relatives à la capacité.

La participation des institutions donatrices pertinentes devrait également être examinée en termes de leur capacité financière et/ou de gestion.

Ce fonds opèrerait plusieurs instruments destinés notamment à aider les nations en développement à participer aux travaux des ORGP thonières et à s'acquitter de leurs obligations à ce titre, et à créer les conditions, pour ces Etats en développement, pour accéder de façon responsable aux pêcheries de thonidés.

Développer un ensemble de mesures qui pourrait inclure, entre autres, des instruments pour réglementer le transfert responsable des navires de pêche aux nations en développement en respectant pleinement la durabilité des ressources, des exigences pour les nations de pêche développées de procéder à des investissements dans les ports des Etats côtiers en développement, de faire une plus grande utilisation de leurs ports et d'employer des membres d'équipage des Etats en développement.

44. Le Groupe de travail pourra se réunir en diverses occasions en 2009-2010 si nécessaire, travailler par voie électronique ou organiser ses travaux de la façon qu'il jugera opportune.

45. Dans l'attente des travaux du Groupe de travail sur le contrôle de la capacité, les Parties conviennent de l'introduction immédiate par les ORGP des mesures provisoires ci-après:

- La capacité globale devrait être gelée aux niveaux actuels (au 31 décembre 2008), et toute restructuration de la capacité devrait être un exercice à somme nulle, ce qui permettrait de s'assurer que la capacité correspond à l'état des stocks ;

² Navires de plus de 24 mètres de longueur hors-tout et de moins de 24 mètres s'ils pêchent en haute mer.

- Les Parties conviennent de ne pas transférer la capacité de pêche d'un océan à un autre, sauf si cela est dûment justifié et notifié à l'ORGP concernée.

Assistance aux Etats en développement pêchant en haute mer

46. Un Groupe de travail d'experts techniques devra être créé. La participation devra être ouverte aux Membres et aux Non-membres coopérants des ORGP thonières, conformément aux réglementations de chaque organisation. Les observateurs des ORGP thonières devront également être invités. (Président de ?)
47. La réunion devra être organisée par le Secrétariat de l'une des cinq ORGP thonières. L'objectif de la réunion visera à développer et à convenir d'actions et d'approches communes pour aider les Etats en développement pêchant en haute mer, dans l'objectif final de leur permettre de relever les défis posés par une active participation à la gestion des stocks de thonidés au sein des cinq ORGP thonières. Les travaux devraient se centrer sur les actions ci-après:
 - Développer une approche commune pour garantir une assistance pertinente en matière de renforcement des capacités des pays en développement, y compris le développement de ressources humaines (formation) ;
 - Etablir les besoins pour l'assistance financière afin de garantir une totale participation des Etats en développement aux réunions des ORGP et aux réunions scientifiques ;
 - Etablir le transfert des connaissances et des capacités scientifiques par le biais d'une formation *ad hoc* des scientifiques et apporter un appui aux instituts de recherche sis dans les Etats en développement ;
 - Etablir des mécanismes visant à renforcer la collecte et la diffusion des données sur les pêcheries ainsi que la capacité à réaliser des évaluations des stocks ;
 - Contribuer au développement et à la mise en œuvre des mesures de MCS.
48. Le Groupe de travail pourra se réunir en diverses occasions en 2009-2010 si nécessaire, travailler par voie électronique ou organiser ses travaux de la façon qu'il jugera opportune.

Processus

49. Les réunions du Groupe de travail sur les questions scientifiques, sur les questions commerciales, sur la capacité, sur les mesures de MCS, sur les Etats en développement et sur les prises accessoires seront organisées par les Secrétariats des ORGP, dans la mesure du possible simultanément à d'autres réunions tenues par l'ORGP concernée.
50. Ces Groupes de travail devraient élaborer des rapports sur les travaux réalisés, avant la fin du mois de septembre 2010. Lesdits rapports devront être adressés au Président en exercice de la Réunion conjointe des ORGP thonières qui les transmettra aux Secrétariats des ORGP aux fins de diffusion aux Parties contractantes des ORGP.
51. Une Conférence Ministérielle devrait être tenue au cours du premier trimestre de 2011, laquelle devrait être précédée d'une réunion technique.
52. Lors de la Conférence Ministérielle, un Plan d'Action à mettre en œuvre par les ORGP devrait être adopté.